

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 10 mars 2021

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4049-2018.

Modifications au Code de conduite d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).

Phase 1 – Partie relative à la préparation des programmes de production des centrales hydroélectriques au fil de l'eau.

**Planification de l'audience des 22, 23 et 25 mars 2021 - *Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA).***

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir à la Régie la planification de *Stratégies Énergétiques (S.É.) et l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* relative à l'audience des 22, 23 et 25 mars 2021 en Phase 1 (Partie relative à la préparation des programmes de production des centrales hydroélectriques au fil de l'eau) du présent dossier :

- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Monsieur Jean-Claude Deslauriers, analyste, présentera les faits saillants de son rapport révisé sur ce sujet [C-SÉ-AQLPA-0029](#). Durée prévue : environ 30 minutes.
- **Contre-interrogatoire d'Hydro-Québec** : Environ 30 minutes. Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Contre-interrogatoire des autres intervenants** : Environ 20 minutes pour AHQ-ARQ (si nécessaire). Le tout sujet à ajustement après que la preuve aura été entendue.
- **Plaidoirie de SÉ-AQLPA** : Environ 40 minutes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).